



DOSSIER DE CANDIDATURE

Label « Association
SYBERT engagée ! »



Règlement

Article 1 : Organisateur du label « Commune SYBERT engagée ! »

Le SYBERT, Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets, et ses adhérents mènent depuis plusieurs années une politique et des actions fortes en matière de réduction et de valorisation des déchets auprès de ses habitants. Celles-ci ont donné lieu à une importante baisse des ordures ménagères résiduelles et à une hausse du recyclage.

Afin de poursuivre dans cette dynamique, le SYBERT souhaite soutenir les communes qui veulent s'engager ou qui sont déjà engagées dans une démarche de réduction des déchets et a créé le label « *Commune SYBERT engagée !* ».

Article 2 : Objet du label

Ce label récompense les communes qui souhaitent s'engager dans une démarche de réduction des déchets via l'obtention d'un logo « *Commune SYBERT engagée !* ». Il est décerné à chaque commune pour une période de 3 ans sous réserve de souscrire aux obligations de ce règlement et de répondre aux critères d'attribution.

Article 3 : Candidature

La candidature au label « *Commune SYBERT engagée !* » est ouverte à toute commune située sur le territoire du SYBERT et dont le référent SYBERT a bien validé les deux temps de formations obligatoires.

Le dossier de candidature est disponible sur le site du SYBERT www.sybert.fr ou peut être envoyé en version papier sur simple demande à prevention@sybert.fr.

Article 4 : Disposition particulière

Les communes ayant au moins 3 associations labellisées n'ont pas besoin de remplir un dossier de candidature. Elles seront automatiquement labellisées « *Commune SYBERT engagée !* ».

Article 5 : Réception des candidatures

Les dossiers de candidature sont enregistrés par ordre d'arrivée et un accusé de réception est envoyé par mail. Un comité de pilotage examinera la candidature afin de s'assurer que toutes les conditions d'attribution du label sont remplies.

Dès que la candidature est validée, la commune reçoit un mail de confirmation lui permettant de débiter la démarche de labellisation.

Plus d'informations sur sybert.fr
prevention@sybert.fr / 03 81 87 89 46

Article 6 : Mise en place de la démarche de labellisation au sein de la commune

La commune s'engage à mettre en place différentes actions pour pouvoir prétendre à la labellisation. Elle s'engagera notamment à réaliser 3 actions visant à réduire et/ou à mieux trier les déchets au sein de la commune.

Article 7 : Conditions d'attribution du label « Commune SYBERT engagée ! »

Pour bénéficier du label, la commune devra fournir au SYBERT dans un délai de 12 mois après la validation de la candidature, un dossier comprenant l'ensemble des preuves attestant que les engagements ont été respectés (photos, articles de presse, courriels...). La commune devra afficher le logo du label sur ses outils de communication et faire connaître sa démarche aux habitants.

Article 8 : Droit à l'image

La commune accepte que le SYBERT utilise son nom et son image pour communiquer sur la démarche de labellisation et qu'il diffuse des informations sur les actions menées.

Article 9 : Droits d'accès et de rectification

En complétant et signant le présent dossier, vous manifestez votre consentement à la collecte, puis au traitement par les services du SYBERT de vos données à caractère personnel dans les conditions ci-après.

Le SYBERT recueille ici vos données à caractère personnel pour lui permettre d'accomplir les prestations objet du contrat ou du service souscrit par vos soins. Vos données seront traitées par le SYBERT afin de répondre à votre participation au label « Commune SYBERT engagée ! »

Aucun traitement n'est effectué ni aucune donnée traitée en dehors de l'Union Européenne. Vos données seront conservées le temps de la labellisation (3 ans) puis archivées, supprimées ou vous seront restituées selon les cas. Vos données seront utilisées uniquement pour la transmission d'informations.

En vertu du Règlement Européen du 27 avril 2016 (RGPD) et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et solliciter la portabilité de vos données.

Pour exercer vos droits et poser toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données du SYBERT à l'adresse dpo@sybert.fr ou à SYBERT, 4 rue Gabriel Plançon 25000 Besançon.

Vous pouvez effectuer toute réclamation auprès de la CNIL -www.cnil.fr si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits informatique et libertés ne sont pas respectés.



FORMULAIRE DE CANDIDATURE À REMPLIR

Label « Commune SYBERT engagée ! »

INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT

Nom de la commune :

Adresse postale :

Nom du maire :

Nom du référent SYBERT :

Nombre d'habitants :

Responsable de la candidature

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

☐ J'accepte de recevoir des informations venant du SYBERT (lettre d'informations trimestrielle par exemple)

Téléphone :

Motivations

Pour quelle(s) raison(s) candidatez-vous à ce label ?

Engagements du candidat

Noms des deux référents « SYBERT » (le ou la Maire de la Commune est obligatoirement considéré/e comme l'un de ces deux référents).

• **Nom et prénom du référent 1 :**

Fonction au sein de la commune :

• **Nom et prénom du référent 2 :**

Fonction au sein de la commune :

La commune s'engage à mettre en place différentes actions pour pouvoir prétendre à la labellisation, à savoir :

1. Réaliser 3 actions parmi les suivantes :

- achat de matériels reconditionnés auprès d'entreprises issues de l'économie sociale et solidaire (ordinateurs, téléphones...) ou de seconde main (mobiliers, textiles...)
- généralisation de l'utilisation de gourdes réutilisables au sein de la commune ;
- généralisation de l'utilisation de vaisselle lavable (gobelets, assiettes...) lors des moments de convivialité ou d'événements organisés ;
- participation à des concours sur la thématique des déchets ;
- participation à des collectes spécifiques dédiées au réemploi (jouets, livres, etc.) ;
- mise en place d'une action de lutte contre le jet de mégots ;
- mise en place du tri des déchets dans les locaux de la commune ;
- mise en place d'un affichage « 10 gestes pour réduire vos déchets » et d'un autocollant stop pub sur la boîte aux lettres ;
- organisation du nettoyage de la commune ;
- organisation d'une gratifieria (foire aux dons) au sein de la commune ;
- organisation d'un vide grenier ;
- organisation d'une séance découverte du Pôle de valorisation des déchets à destination de ses habitants ;

• autre proposition d'action par la commune (précisez l'action envisagée, cette dernière devra être validée par le SYBERT) :

2. Afficher le label sur ses outils de communication une fois celui-ci obtenu.

SIGNATURE

Je soussigné(e), en qualité de responsable légal de la commune, certifie l'exactitude des informations déclarées et m'engage à respecter l'ensemble du présent règlement.

À

Signature et tampon,

Le/...../.....

Envoi du dossier de candidature et demande de renseignements complémentaires :

- par e-mail à : contact@sybert.fr ;
- ou par courrier postal : SYBERT - 4 rue Gabriel Plançon - la City - 25043 Besançon cedex.